

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°7 Indemnités

n°7

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 mai 1927

Numéro JO

n° 366 du 31/05/1927

Date du numéro

31 mai 1927

TEXTE INTÉGRAL

l'indemnié mensuelle de permanence de 75 francs allouée aux fonctionnaires et auxiliaires européens attachés au Cabinet du Gouvernement est attribuée au sergent d'infanterie coloniale Roux, chef du bureau militaire. Cette décision aura son effet à compter du 1 mai 1927.